

Délibération du Comité Syndical
Séance du 20 juillet 2020

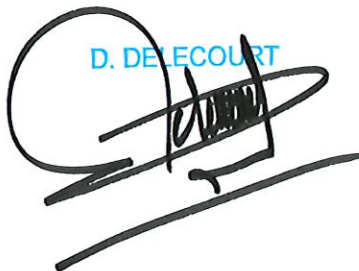
Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 24
Votant : 27

Détail des votes
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :
22/07/2020
Et publication du :
27/07/2020

Le Président

D. DELECOURT



L'an deux mil vingt, le 20 juillet, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 10 juillet 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 10 juillet 2020.

Présents : Mesdames BRAEM Christel, VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne

Messieurs VYNCKE Didier, BOUTON Guillaume, COURTOIS Jean-Louis, LEGRAND Jean-Michel, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, DRUMEZ Philippe, DELECOURT Dominique, DUPONT Jean-Michel, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, PAILLART David, WALLET Frédéric, DUBOIS Mikaël, TRACHE Bruno, SENECHAL Hubert, CALLAUX Yves, DE CARRION Alain, DEGUERRE Alain et WALLERAND Emmanuel.

Absents excusés : Messieurs GOUDSMETT Gilles, ZBOINSKI Philippe et DEMULIER Jérôme.

Procurations : Monsieur GOUDSMETT Gilles à Monsieur BOSSART Steve
Monsieur ZBOINSKI Philippe à Monsieur PAILLART David
Monsieur DEMULIER Jérôme à Monsieur SENECHAL Hubert.

A été nommé secrétaire : Monsieur BOSSART Steve.

2020/07/N°4

Domaine d'Intervention : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Sivom de l'Artois,

Vu la délibération n°2020/07/N°1 de ce jour portant installation du Comité Syndical dudit Syndicat,

Vu la délibération n°2020/07/N°2 de ce jour portant élection du Président du Sivom de l'Artois,

Vu la délibération n°2020/07/N°3 de ce jour décidant la création de 8 postes de Vice-Présidents, pour la durée du mandat,

Rappelant les articles L 2122.4, L 2122.5, L 2122.7, L 2122.8 et L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L 5211.2 du même code, le Comité Syndical procède à l'élection des vice-présidents du Syndicat Intercommunal du Sivom de l'Artois selon les modalités suivantes.

Messieurs DE CARRION Alain et DRUMÉZ Philippe sont désignés scrutateurs, chargés du dépouillement des bulletins.

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, le Conseil syndical, après vote à bulletins secrets, se prononce comme suit :

➤ Au poste de **1^{er} Vice-Président**, Monsieur DRUMÉZ Philippe recueille les suffrages suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu : Monsieur DRUMÉZ Philippe : 27 voix

➤ Au poste de **2^{ème} Vice-Président**, Monsieur DUPONT Jean-Michel recueille les suffrages suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu : Monsieur DUPONT Jean-Michel : 27 voix

➤ Au poste de **3^{ème} Vice-Président**, Monsieur TRACHE Bruno recueille les suffrages suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu : Monsieur TRACHE Bruno : 27 voix

- Au poste de **4ème Vice-Président**, Monsieur DE CARRION Alain recueille les suffrages suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu : Monsieur DE CARRION Alain : 27 voix

- Au poste de **5ème Vice-Président**, Monsieur GOUDSMETT Gilles recueille les suffrages suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu : Monsieur GOUDSMETT Gilles : 27 voix

- Au poste de **6ème Vice-Président**, Monsieur COURTOIS Jean-Louis recueille les suffrages suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu : Monsieur COURTOIS Jean-Louis : 27 voix

- Au poste de **7ème Vice-Président**, Monsieur PAILLART David recueille les suffrages suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu : Monsieur PAILLART David : 27 voix

- Au poste de **8ème Vice-Président**,

Candidatures : Monsieur DEMULIER Jérôme
Madame MORIEUX Corinne
Madame BRAEM Christel

Les résultats du dépouillement pour l'élection du huitième Vice-Président, sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 4
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu : Monsieur DEMULIER Jérôme : 13 voix
Madame MORIEUX Corinne : 6 voix
Madame BRAEM Christel : 4 voix

Monsieur DEMULIER Jérôme, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour est proclamé 8^{ème} Vice-Président.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures


Le Président
B. DELECOURT

REÇU LE 22 JUIL. 2020

